

## Rapprochons nous

### Compte rendu de la réunion Quartier Nord

15 septembre 2017

Près de trente personnes étaient présentes vendredi 15 septembre pour participer à cette première réunion de quartier dans la commune. Environ la moitié des personnes présentes ont posé des questions ou fait des propositions et la réunion a été tout à fait positive.

Les différents points évoqués sont listés ci-après. Les questions/ remarques/ propositions formulées par les participants sont en caractères gras, les réponses en caractères normaux. Des remarques post-réunion figurent en italique.

**Comment est géré le point de vente du rond-point de la Durance ?** Le terrain a été préempté par la commune et le point de vente mis en place suite à intervention de la SAFER. Ce point de vente est mis à disposition d'un producteur pour un an sous forme de prêt à usage. En 2017, il était à la disposition du Jardin des 1000 couleurs. En 2018 d'autres producteurs pourront postuler s'ils le souhaitent.

*Question : où ira s'installer JM Rol l'année prochaine ? Ce point de vente et son mode de gestion ont-ils été conçus en concertation avec les producteurs potentiellement concernés ?*

*Pour lutter contre le « tout voiture » et la disparition des commerces dans le centre du village, réfléchir à un point de vente ou un magasin de producteur (ou autre structure coopérative) dans le village plutôt qu'à l'extérieur*

### **Quand le parking de covoiturage sera-t-il aménagé ?**

Un projet est prêt mais des travaux importants sont à faire au préalable sous le rond-point pour permettre au canal des Alpines d'évacuer les eaux pluviales vers la Durance. Une réflexion est à mener compte tenu du passage de la compétence « pluvial » à la Métropole.

**Le parking près de la Cave à François est apprécié (car moins de risque d'effraction car plus passager) mais il est saturé => envisager un parking en face sur le terrain près du canal.**  
Proposition à étudier

### **Penser à prévoir des abris bus auprès de ces parkings : oui**

*Pour la conception de ces parkings prévoir une réunion participative avec les usagers et riverains (co-construction idem réunion « sens interdits »)*

**Prévoir des ombrières photovoltaïques sur ces parkings** : les problématiques paysagères en entrée de ville près du vieux pont sont à prendre en compte. Voir avis de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France)

*La proposition d'ombrières concerne tous les parkings de co-voiturage. De façon générale, les parkings avec ombrières sont systématiquement jugés moins laids et plus agréables que les parkings nus.*

*Pour protéger le pont classé, l'ABF pourrait s'occuper de la qualité esthétique des installations Lafarge (plus problématiques que d'éventuelles ombrières photovoltaïques). Idem pour les autres entrées de villes : hangars Pomme alliance et terrain vague attenant, école TP,...*

**Certains abris bus sont trop vétustes, prévoir une rénovation** : Les abris bus sont de la compétence du département mais la commune va voir comment prendre en compte ce problème

**Problèmes d'adresses postales (nom et n° de rue)** : Le problème est en cours de traitement avec La Poste. Une tranche de nommage est en cours dans le village, dès retour de La Poste les campagnes et hameaux seront traités. Une démarche participative sera conduite avec les personnes concernées pour le choix des noms de voies.

*Est-il indispensable d'attendre la Poste pour choisir des noms de voies avec les personnes concernées? Avancer sur ces choix confirmerait que les choses avancent et rassurerait tout le monde*

**Des habitants du quartier nord ont fait une pétition pour des problèmes d'utilisation illégale de terrains agricoles. Où en est le traitement de ce problème.** La procédure est en cours avec le préfet et le procureur, la gendarmerie pourrait intervenir bientôt.

**PLU : protestation contre le passage en agricole de la zone d'activités du Coup Perdu (impossible de construire des extensions, des terrains achetés 10 F/m<sup>2</sup> en 1975 valent désormais 1€/m<sup>2</sup> ! La SAFER pourrait intervenir en cas de vente).** Ce choix a été fait compte tenu de problèmes de conflit d'usage (*lesquels ?*). Les propriétés bâties ne perdent pas de valeur et la SAFER ne préempte que si un agriculteur souhaite exploiter le terrain. Des extensions limitées sont possibles.

**Le problème soulevé est caractéristique de l'absence de concertation préalable sur les choix du PADD (Plan de Développement Durable).** Il y a eu des réunions d'information sur le PLU et le nouveau zonage. Les propriétaires ont été informés du changement de zonage, ceux qui le souhaitaient ont pu déposer des permis de construire avant le blocage de la zone.

*La réponse ne correspond pas à la remarque : le PADD qui a décidé la suppression de la ZA du Coup Perdu a été élaboré sans aucune concertation (publique) et voté par le conseil municipal avant même d'être présenté aux habitants.*

**Certains quartiers en campagne n'ont plus d'ADSL ni de téléphone filaire. Un accès fibre est souhaité à court terme.** La commune est consciente du problème et tente de mettre la pression sur les opérateurs. Ceux-ci se sont engagés à câbler les campagnes mais sans donner de délai. Malgré les directives ils ont tendance à donner la priorité aux zones les plus peuplées....

**Pendant combien de temps la carrière va-t-elle être exploitée ? (nuisances)** : l'extension de la carrière était déjà inscrite dans le POS de 1987. L'extension autorisée correspond au périmètre prévu au POS. L'autorisation d'exploitation a été donnée pour 17 ans en 2012 mais une prolongation pourra être demandée si le potentiel autorisé n'a pas été exploité. Une carrière peut être exploitée pendant 30 ans.

**Vu ce qui a été exploité depuis 5 ans, la surface nécessaire pour 17 ans d'exploitation a été largement surestimée au détriment des riverains. Réponse : prouvez-le !**

*Après vérification aucun périmètre d'extension n'était inscrit dans l'ancien POS. Cette information est fausse.*

*Le dossier Lafarge prévoit d'exploiter 42 ha en 15 ans (suivi de 2 ans de remise en état du site). Soit 2.8 ha/an. Depuis 5 ans 14ha auraient dû être exploités, en réalité moins la moitié de cette surface a été effectivement creusée. A ce rythme il faudra effectivement 30 ans pour tout exploiter.*

**Le passage des piétons et des poussettes au niveau du rond-point de la Durance est extrêmement dangereux. Un minimum d'aménagement est indispensable.** Le problème est à traiter avec le département. La commune va faire des propositions. Le même problème existe au rond-point du golf.

Pour ralentir le trafic la commune a fait le choix de radars pédagogiques plutôt que de ralentisseurs.

**Un rond-point au carrefour RD13/avenue de Crapone/chemin de Loriolle va-t-il être aménager.** Oui, un aménagement pour sécuriser le carrefour est prévu à l'occasion d'autres travaux (pas nécessairement un rond-point, à voir avec le département)

*Question : cet aménagement est-il lié à la nouvelle zone d'activités. A quelle échéance serait-il réalisé ?*

**Le sentier le long de canal peut-il être entretenu ?** Oui il doit servir de promenade, un aménagement est prévu.

**Les murs de clôture dans les lotissements devraient être crépis.** Ce point est pris en compte dans le PLU : les nouvelles constructions devront avoir des murs crépis. Reste le problème des murs déjà construits...

**Les exigences définies dans le PLU concernant les clôtures sont pertinentes et bien adaptées**

**Le chemin de promenade le long de la digue des prises est très bien. Il serait bien de le prolonger très largement en amont ...**

Mallemort le 25 septembre 2017

Thierry